



**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 5 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois le 5 octobre à 14h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT.

Etaient présents : Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DEMOLDER, Teddy REGNIER, Jean-Francis RICHEUX, Rémi PITRE, Georges DUMAS, Christian SORIEUX, Yann SOULABAILLE, Régis GEORGET, André LAITU, Jean RONSIN, Jean-Claude BELINE

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE Messieurs Patrick HERVIOU, Guillaume PERRIN, Marcel LE MOAL,

Pouvoir :

- de Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur Joseph BOIVENT
- de Monsieur Guillaume PERRIN à Monsieur Jean-Francis RICHEUX

Assistaient également : Mesdames Ségolène NEYRET - Le GORGEU payeuse Départementale, Mylène DUVAL du SIEFT, Monsieur Antoine DECONCHY, et Mme Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Rémi PITRE

Nombre de Membres du Comité présents : 12

Nombre de Membres du Comité votants : 14

Date de la convocation : le 28 septembre 2023

N°23_10-05 Décision Modificative n°1 Aqueduc Vilaine Atlantique

Comité syndical du 05 octobre 2023

N°23_10-05 Décision Modificative n°1 Aqueduc Vilaine Atlantique

Vu le Code Général des collectivités Territoriales,

Vu les instructions budgétaires et comptables de la M49,

Vu la délibération n°23_03-04 en date du 30/03/2023 modifiant l'autorisation de programme sur l'ensemble des crédits de paiement,

Vu la délibération n°23_03-09 en date du 30/03/2023 adoptant le Budget Principal

Considérant l'avancement rapide des travaux et un décalage entre le BP 2023 et l'AP/CP de l'Aqueduc Vilaine Atlantique, il s'avère nécessaire de modifier la ligne budgétaire correspondant aux dépenses de travaux sur l'Aqueduc Vilaine Atlantique afin de la porter à 19 381 341 €, au lieu de 15 000 000 € actuellement.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) **AUTORISER** les modifications budgétaires suivantes :

Articles	Dépenses	Recettes
2315	+ 4 381 341€	
1641		+ 4 381 341€

Ces modifications sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 5 octobre 2023

Le Président,



Joseph BOIVENT

